



# ABIRÉOSE

Études thermiques et Éco-Rénovations

Le bureau d'études ABIRÉOSE réalise des Audits Energétiques depuis 2010.

Les compétences de ABIRÉOSE et de M.CHAMONARD sont reconnues par les qualifications et certifications suivantes :



## L'audit énergétique de copropriété

- Obligation de réalisation d'un audit énergétique :
  - Copropriétés de plus de 50 lots (y compris garages, ...)
  - Chauffage collectif
  - Permis de construire antérieure au 1er juin 2001
  - Réalisation de l'audit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (mieux vaut le prévoir avant le 31 décembre 2016)



En dehors des cas où l'audit n'est pas obligatoire, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes peuvent participer au financement de l'audit énergétique

- Contenu de l'audit énergétique ABIRÉOSE :
  - Réalisé par un thermicien expérimenté et certifié
  - Thermographie infrarouge
  - Enquête auprès des occupants
  - Visite de logements
  - Propositions de travaux chiffrées et hiérarchisées
  - Réunions de travail avec le conseil syndical
  - Présentation du rapport en Assemblée Générale

